État des lieux

Par Celia1

Bonjour

Mon bailleur lors de l'état des lieux de sortie à signé à ma place

Est il normal de signer à la place alors que je conteste l'état des lieux qui n'ai pas justifier

J'ai refuser de payer et mon bailleur a saisi le tribunal pour non paiement j'ai eu une convocation au tribunal en septembre

Que dois je faire en recours

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous n'avez pas signé l'état des lieux de sortie, le propriétaire a-t-il signé tout seul ou bien il a imité votre signature ?

Consultez un avocat.

Par CHARLESLEM

Dès lors que l'on a pas signé de sa main .. C'est nul et si la signature a été "imitée".. Demandez l'analyse grapho..

Par CHARLESLEM

Dès lors que l'on a pas signé de sa main .. C'est nul et si la signature a été "imitée".. Demandez l'analyse grapho..

Par yapasdequoi

En droit, il ne suffit pas d'affirmer, il faut prouver.
Selon les montants en jeu, un avocat vous serait utile.